

Procès-verbal de l'arrestation de Bertha Eisemann à Mérindol ; 26 août 1942

XVème Légion. ----- Compagnie de Vaucluse. ----- Section d'Apt. ----- Brigade de Lauris. ----- N° 271, du 26-8-42. ----- PROCÈS-VERBAL, relatant l'ar- restation de l'israélite: EISAMANN, Bertha 46 ans, Dt à Mé- rindol (Vse). ----- Expédition. -----	GENDARMERIE NATIONALE. ----- ----- Ce jourd'hui, vingt six Août mil neuf cent qua- rante deux, à six heures, Nous, soussignés : DAVIN, Gaston, M.L. Chef et : ONDE, Jean, gendarme à la résidence de Lauris, département de Vaucluse, revêtus de notre uniforme et conformè- ment aux ordres de nos Chefs, agissant en vertu de la note N° 1074 de Mr le Préfet de Vaucluse en date du 24-8-42, et des instructions de nos Chefs hiérarchiques, nous nous sommes rendus à Mé- rindol au domicile de l'israélite EISAMANN, sis Rue Principale et avons procédé à l'arrestation de la dite personne, après lui avoir laissé pré- parer deux paquets qu'elle a emportés comme ba- gages à main. Après lui avoir donné connaissance de la mesu- re dont elle était l'objet, cette femme nous a dé- claré: "Je me nomme <u>EISAMANN, Bertha</u> , 46 ans, sans profes- sion, Dt à Mérindol (Vse); née le 6-4-96 à Brotdorf (Allemagne); fille des feus Abraham et de Caroline Max; mariée; sans enfants; ne sais lire et écrire le français. Nationalité Allemande. "Je me soumetts à la mesure dont je suis l'objet Je désigne pour la garde de mes effets personnels ma belle-soeur, Mme Khann, Lily, Dt à Mérindol (Vse) Lecture faite a persisté et signé. Mme KHANN, Lily, 46 ans, sans profession, Dt à Mé- rindol (Vse), nous a déclaré: "J'accepte la garde des effets personnels que laisse ma belle-soeur: EISAMANN, Bertha." Lecture faite a persisté et signé. Tous les effets et objets appartenant à la per- sonne arrêtée ont donc été laissés à la surveil- lance de Mme KHANN, belle-soeur de l'intéressée. Nous l'avons ensuite amenée au point de rassem- blement où elle a été prise par le car chargé du ramassage. Les opérations mentionnées ci-dessus ont été effectuées en présence de Mr BEYNET, maire de la Commune de Mérindol (Vse). Deux expéditions, la 1ère: à Mr le Préfet (Cabinet la 2ème; à nos Chefs.
--	--

Vu et transmis par le Cdt de Compagnie
à Monsieur le Préfet de Vaucluse (Cabinet)
Avignon, le 29 août 1942.



Transcription

GENDARMERIE NATIONALE

XV° Légion / Compagnie de Vaucluse / Section d'Apt / Brigade de Lauris

N° 271 du 26-8-42

Procès-verbal relatant l'arrestation de l'israélite EISAMANN, Bertha, 46 ans demeurant à Mérindol (Vse).

1° expédition

Ce jourd'hui, vingt six août mil neuf cent quarante deux, à six heures, Nous, soussignés : DAVIN, Gaston, M.L. Chef, et ONDE, Jean, gendarmes à la résidence de Lauris, département de Vaucluse, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs, agissant en vertu de la note N° 1074 de Mr le Préfet du Vaucluse en date du 24-8-42, et des instructions de nos Chefs hiérarchiques, nous nous sommes rendus à Mérindol au domicile de l'israélite EISAMANN, sis Rue Principale et avons procédé à l'arrestation de la dite personne, après lui avoir laissé préparer deux paquets qu'elle a emportés comme bagages à main.

Après lui avoir donné connaissance de la mesure dont elle était l'objet, cette femme nous a déclaré :

« Je me nomme EISAMANN, Bertha, 46 ans, sans profession, demeurant à Mérindol (Vse) ; née le 6-4-96 à Brotdorf (Allemagne) ; fille des feus Abraham et de Caroline Max ; mariée ; sans enfants ; ne sait lire et écrire le français. Nationalité Allemande. Je me soumetts à la mesure dont je suis l'objet. Je désigne pour la garde de mes effets personnels ma belle-sœur, Mme Khann, Lily, demeurant à Mérindol (Vse). » Lecture faite a persisté et signé.

Mme KHANN, Lily, 46 ans, sans profession, demeurant à Mérindol (Vse), nous a déclaré : « J'accepte la garde des effets personnels que laisse ma belle-sœur, EISAMANN, Bertha. » Lecture faite a persisté et signé.

Tous les effets et objets appartenant à la personne arrêtée ont été laissés à la surveillance de Mme KHANN, belle-sœur de l'intéressée.

Nous l'avons ensuite amenée au point de rassemblement, où elle a été prise par le car chargé du ramassage.

Les opérations mentionnées ci-dessus ont été effectuées en présence de Mr BEYNET, maire de la Commune de Mérindol (Vse).

Deux expéditions : la 1^{ère} à Mr le Préfet (Cabinet), la 2^{ème} à nos Chefs.

Deux signatures

Vu et transmis par le Chef d'Escadron Cdt la Cie à M. le Préfet de Vaucluse
Avignon le 29 août 1942. *Une signature*

